



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DU DOUBS

Publié le : 29/06/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 24 juin 2026 à 18 heures 00

Question n°1

Approbation du procès-verbal de la séance du 20 mai 2026

Le Conseil d'Administration, convoqué le 17 juin 2026, s'est réuni au Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Besançon.

Administrateurs en exercice : 17

Sous la présidence de Monsieur Clément DARQC, Vice-président du CCAS :

Etaient présents :

Monsieur Claude BILLOD / Monsieur Jimmy BRESILLION / Monsieur Philippe CADROT / Monsieur Yves CHANSON / Monsieur Clément DARQC / Monsieur Bernard FALGA / Monsieur Michel JOURNEAUX / Madame Myriam LEMERCIER, part à 19h40 et vote jusqu'à la question n°17 / Monsieur Gérard MARION / Monsieur Bertrand MÉNIER / Madame Flora SIMONIN / Madame Séverine VÉZIÈS / Madame Sylvie WANLIN

Etaient absents :

Monsieur Jérôme CUPILLARD / Monsieur Ludovic FAGAUT, **donne pouvoir à Monsieur Clément DARQC** / Monsieur José GOMES / Madame Laurence MULOT, arrive à 18h08 et vote à partir de la question n°2

REÇU EN PREFECTURE

Le 29 juin 2026

Date de dépôt en Préfecture :

VIA DOTELEC TÉLÉTRANSMISSION

025-262500564-20260624-D00202210-DE

DÉLIBÉRATION

Incidence financière
Sans incidence financière

Résumé : Les administrateurs sont invités à approuver le procès-verbal de la séance du Conseil d'Administration du 20 mai 2026.

Après délibération et à l'unanimité, les membres du Conseil d'Administration présents et représentés :

✓ Approuvent le procès-verbal de la séance du 20 mai 2026.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans un délai de deux mois suivant sa publicité.

Pour extrait conforme,
Le Vice-président du CCAS,

Clément DARCO



PROCÈS-VERBAL

Conseil d'Administration du 20 mai 2026

Besançon, le 28 mai 2026

Membres présents :

Monsieur Claude BILLOD / Monsieur Jimmy BRESILLION / Monsieur Philippe CADROT /
Monsieur Yves CHANSON / Monsieur Jérôme CUPILLARD / Monsieur Clément DARCQ /
Monsieur Ludovic FAGAUT / Monsieur Bernard FALGA / Monsieur José GOMES /
Monsieur Michel JOURNEAUX / Madame Myriam LEMERCIER /
Monsieur Bertrand MÉNIER / Madame Laurence MULOT / Madame Flora SIMONIN /
Madame Séverine VÉZIÈS / Madame Sylvie WANLIN

Membre excusé :

Monsieur Gérard MARION

Quorum : 9 administrateurs minimum

Secrétaire de séance : Alban SOUCARROS

Sont présents :

- Madame Catherine FILAQUIER, Directrice des Solidarités
- Monsieur Loïc LEVIN, Collaborateur de cabinet en charge du suivi du CCAS, de la vie des quartiers et des relations aux usagers
- Monsieur Nicolas MILLOT, Directeur de l'Autonomie
- Madame Véronique PAGET, Cheffe du service Administration Générale
- Monsieur Samuel PHILIPPE, Responsable de mission Partenariats et Communication
- Madame Amélie PRÉVOST, Gestionnaire du Conseil d'Administration
- Monsieur Alban SOUCARROS, Directeur Général
- Monsieur Jonathan SCHEBATH, Chef du service Finances
- Madame Esther VOUILLOT, Secrétaire Générale

La séance est ouverte à 17h10 sous la Présidence de Monsieur Ludovic FAGAUT, Président du CCAS.

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, le Président de séance :

- Ouvre la séance du Conseil d'Administration,
- Procède à la vérification du quorum,
- Annonce les éventuels pouvoirs reçus pour la séance.

Monsieur FAGAUT invite chaque administrateur et personnel administratif à se présenter.

Il indique ensuite que les séances du Conseil d'Administration se déroulent à huis clos et ne sont pas filmées. En effet, les participants sont tenus au secret professionnel. Les débats sont enregistrés pour faciliter la rédaction du procès-verbal uniquement.

Enfin, Monsieur FAGAUT propose de rendre hommage à Madame Mireille BAUMANN, disparue le 1^{er} avril dernier, dans l'année de ses 100 ans. Elue municipale durant le dernier mandat de Jean Minjoz, elle s'était particulièrement investie en tant qu'administratrice du CCAS de Besançon, qu'elle a directement contribué à créer en 1972. Nommée chevalier de l'ordre national du mérite en 2000, Madame BAUMANN a incarné un parcours de référence, un engagement exigeant au service des Bisontins les plus fragiles.

ORDRE DU JOUR

Question n°1 : Installation des membres du Conseil d'Administration

Rapporteur : Monsieur Ludovic FAGAUT, Président du CCAS.

Monsieur FAGAUT remercie celles et ceux qui ont présidé le Conseil d'Administration, dont Madame WANLIN lors du mandat précédent.

Après délibération et à l'unanimité, les membres du Conseil d'Administration présents ou représentés :

✓ Prennent acte de la liste des membres élus et nommés du Conseil d'Administration.

Question n°2 : Election du Vice-président du Conseil d'Administration

Rapporteur : Monsieur Ludovic FAGAUT, Président du CCAS.

Monsieur FAGAUT rappelle que la réglementation prévoit que le Vice-président est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du Conseil d'Administration.

Pour les opérations de vote et de dépouillement des bulletins, Monsieur FAGAUT propose à l'assemblée de désigner deux scrutateurs parmi les services du CCAS, Madame PAGET et Madame PRÉVOST, ainsi qu'un administrateur, Monsieur BRESILLION.

Monsieur FAGAUT procède à l'appel à candidatures.

Monsieur Clément DARCQ, adjoint au Maire chargé des affaires sociales et du CCAS, présente sa candidature aux fonctions de Vice-président du CCAS. Pour lui, le CCAS a une importance capitale dans la Ville de Besançon car il fut « la locomotive » dans la mise en place d'une administration de solidarité envers ses concitoyens. Il rappelle le parcours local, régional puis national du CCAS de Besançon.

Il s'agit donc d'une tâche importante et d'un honneur de candidater sur le poste de Vice-président du CCAS par lequel Monsieur DARCQ souhaite pérenniser les actions du CCAS à travers son engagement.

Les administrateurs sont invités à voter. Les services passent dans les rangs afin de récupérer les bulletins de vote et faire émarger les membres du Conseil d'Administration.

Les trois scrutateurs procèdent au dépouillement. Le procès-verbal d'élection est rempli en deux exemplaires. Les scrutateurs le contresignent et le transmettent à Monsieur FAGAUT afin qu'il annonce les résultats et le signe :

Premier tour du scrutin :

Nombre de votants : 16

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 16

Nombre de bulletins blancs et nuls : 1

Nombre de suffrages exprimés : 15

Majorité absolue : 9

Monsieur Clément DARQC obtient 15 voix.

Monsieur FAGAUT déclare Monsieur Clément DARQC élu Vice-président du CCAS.

Monsieur DARQC adresse ses remerciements à Monsieur le Maire-Président, à l'ensemble des administrateurs pour la confiance accordée, ainsi qu'à la direction et aux services du CCAS pour le travail effectué jusqu'à présent et pour les années à venir, en faveur des bisontins.

Il souhaite, par ailleurs, rendre hommage à Monsieur Henri HUOT qui a créé le CCAS, ainsi qu'à toutes les personnes qui ont eu la charge de Vice-président durant les années qui ont suivi.

Il donne sa vision du CCAS durant ce nouveau mandat, qui est celle de poursuivre les actions engagées auprès des personnes âgées et des personnes en situation de précarité, en prenant en compte le contexte budgétaire.

Après délibération et à la majorité, les membres du Conseil d'Administration présents ou représentés :

✓ Procèdent à l'élection à bulletin secret de Monsieur Clément DARQC, Vice-président du CCAS.

Question n°3 : Election de la Vice-présidente déléguée du Conseil d'Administration

Rapporteur : Monsieur Ludovic FAGAUT, Président du CCAS.

Monsieur FAGAUT rappelle que la réglementation prévoit que le Vice-président délégué est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du Conseil d'Administration.

Pour les opérations de vote et de dépouillement des bulletins, Monsieur FAGAUT propose à l'assemblée de désigner deux scrutateurs parmi les services du CCAS, Madame PAGET et Madame PRÉVOST, ainsi qu'un administrateur, Monsieur BRESILLION.

Monsieur FAGAUT procède à l'appel à candidatures.

Madame Myriam LEMERCIER présente sa candidature en tant que Vice-présidente déléguée du CCAS.

Les administrateurs sont invités à voter. Les services passent dans les rangs afin de récupérer les bulletins de vote et faire émarger les membres du Conseil d'Administration.

Les trois scrutateurs procèdent au dépouillement. Le procès-verbal d'élection est rempli en deux exemplaires. Les scrutateurs le contresignent et le transmettent à Monsieur FAGAUT afin qu'il annonce les résultats et le signe :

Premier tour du scrutin :

Nombre de votants : 16

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 16

Nombre de bulletins blancs et nuls : 1

Nombre de suffrages exprimés : 15

Majorité absolue : 9

Madame Myriam LEMERCIER obtient 15 voix.

Monsieur FAGAUT déclare Madame Myriam LEMERCIER élue Vice-présidente déléguée du CCAS.

Madame LEMERCIER remercie l'ensemble des administrateurs et fait part de sa satisfaction d'être à nouveau présente au sein du Conseil d'Administration du CCAS, où les décisions ont toujours été prises avec engagement, bienveillance et respect les uns envers les autres.

Après délibération et à la majorité, les membres du Conseil d'Administration présents ou représentés :

✓ Procèdent à l'élection à bulletin secret de Madame Myriam LEMERCIER en tant que Vice-présidente déléguée du CCAS.

Question n°4 : Délégation du Conseil d'Administration aux Président, Vice-président et à la Vice-présidente déléguée

Rapporteur : Monsieur Ludovic FAGAUT, Président du CCAS.

Après délibération et à l'unanimité, les membres du Conseil d'Administration présents ou représentés :

✓ Donnent délégation de pouvoir aux Président, Vice-président et à la Vice-présidente déléguée du CCAS, conformément aux dispositions du Code de l'Action Sociale et des Familles,

✓ Autorisent le Président, les Vice-président et Vice-présidente déléguée à consentir, par arrêté, des délégations de signature sur les matières déléguées aux Directeurs du CCAS.

Question n°5 : Désignation des représentants du Conseil d'Administration dans diverses instances gérées par le CCAS

Rapporteur : Monsieur Ludovic FAGAUT, Président du CCAS.

Après délibération et à l'unanimité, les membres du Conseil d'Administration présents et représentés :

✓ Désignent de nouveaux représentants selon le tableau joint en annexe du rapport.

Question n°6 : Désignation du représentant du CCAS dans les Groupements de Coopération Sociale (GCS)

Rapporteur : Monsieur Ludovic FAGAUT, Président du CCAS.

Après délibération et à l'unanimité, les membres du Conseil d'Administration présents ou représentés :

- ✓ Désignent le Vice-président, en tant que représentant titulaire du CCAS, au sein du Groupement de Coopération Sociale et Médico-Sociale « Un chez soi d'abord Besançon »,
- ✓ Désignent la Vice-présidente déléguée, en tant que représentante titulaire du CCAS, et la Directrice des Solidarités, en tant que suppléante, au sein du Groupement de Coopération Sociale du Doubs.

Question n°7 : Candidature pour siéger au Conseil d'Administration de l'Union Départementale des CCAS, et représentations au sein du Conseil d'Administration du Comité des Œuvres Sociales de la Ville de Besançon

Rapporteur : Monsieur Ludovic FAGAUT, Président du CCAS.

Après délibération et à l'unanimité, les membres du Conseil d'Administration présents ou représentés :

- ✓ Se prononcent favorablement sur la présence du CCAS de Besançon au Conseil d'Administration de l'Union Départementale des CCAS (UDCCAS),
- ✓ Proposent la candidature du Vice-président du CCAS de Besançon en tant que membre du Conseil d'Administration de l'UDCCAS.
- ✓ Désignent le Vice-président du CCAS, en tant que membre titulaire, et la Vice-présidente déléguée du CCAS, en tant que membre suppléant, au sein du Conseil d'Administration du Comité des Œuvres Sociales de la Ville de Besançon.

Question n°8 : Désignation des représentants du CCAS au sein des Assemblées Générales d'associations

Rapporteur : Monsieur Ludovic FAGAUT, Président du CCAS.

Après délibération et à l'unanimité, les membres du Conseil d'Administration présents ou représentés :

- ✓ Désignent de nouveaux représentants selon le tableau joint en annexe du rapport.

Question n°9 : Modalités de désignation des représentants du CCAS au sein de la Commission d'Appel d'Offres

Rapporteur : Monsieur Ludovic FAGAUT, Président du CCAS.

Après délibération et à l'unanimité, les membres du Conseil d'Administration présents ou représentés :

- ✓ Prennent connaissance des modalités de fonctionnement de la CAO,
- ✓ Fixent les modalités de dépôt des listes des candidats.

Question n°10 : Adoption du règlement intérieur du Conseil d'Administration

Rapporteur : Monsieur Ludovic FAGAUT, Président du CCAS.

Après délibération et à l'unanimité, les membres du Conseil d'Administration présents ou représentés :

- ✓ Adoptent le règlement intérieur du Conseil d'Administration.

Question n°11 : Procès-verbal de la séance du 10 février 2026

Rapporteur : Monsieur Ludovic FAGAUT, Président du CCAS.

Après délibération et à l'unanimité, les membres du Conseil d'Administration présents ou représentés :

- ✓ Prennent connaissance du procès-verbal de la séance du 10 février 2026.

Question n°12 : Procès-verbal de la séance du 4 mars 2026

Rapporteur : Monsieur Ludovic FAGAUT, Président du CCAS.

Après délibération et à l'unanimité, les membres du Conseil d'Administration présents ou représentés :

- ✓ Prennent connaissance du procès-verbal de la séance du 4 mars 2026.

Question n°13 : Compte-rendu des décisions prises par la précédente Vice-présidente, jusqu'au 20 mai 2026, dans le cadre de sa délégation de compétences

Rapporteur : Monsieur Ludovic FAGAUT, Président du CCAS.

Après délibération et à l'unanimité, les membres du Conseil d'Administration présents ou représentés :

- ✓ Prennent connaissance des différents documents signés, en vertu de la délégation de compétences de la précédente Vice-présidente,
- ✓ Prennent acte du compte-rendu tel que présenté.

Question n°14 : Règlement budgétaire et financier

Rapporteur : Monsieur Ludovic FAGAUT, Président du CCAS.

Après délibération et à l'unanimité, les membres du Conseil d'Administration présents ou représentés :

- ✓ Votent favorablement le Règlement Budgétaire et Financier.

Information n°1 : Calendrier des réunions du Conseil d'Administration 2026

Rapporteur : Monsieur Ludovic FAGAUT, Président du CCAS.

Monsieur BILLOD fait part de ses remerciements pour la remise des divers documents relatifs au CCAS, déposés sur table à l'attention des administrateurs.

Monsieur FAGAUT souligne l'importance de ces documents pour la bonne prise de fonction des administrateurs et remercie les services de les avoir préparés.

Monsieur Ludovic FAGAUT, Président du CCAS, procède à la clôture du Conseil d'Administration à 17h50.

Le Président,
Ludovic FAGAUT

